

AUTRICHE

Date des élections: 23 novembre 1986

But de la consultation

Renouvellement de tous les sièges du Conseil national à la suite d'une dissolution de ce dernier avant terme. Le mandat des membres aurait normalement pris fin en mai 1987. Les précédentes élections générales avaient eu lieu le 24 avril 1983.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement bicaméral autrichien se compose du Conseil national (*Nationalrat*) et du Conseil fédéral (*Bundesrat*).

Le Conseil national comporte 183 membres élus pour 4 ans. Le Conseil fédéral est formé de 63 membres élus par les neuf diètes provinciales du pays, pour des périodes qui sont fonction de la durée du mandat (6 ans au maximum) des diètes qui les désignent.

Système électoral

Est électeur tout citoyen autrichien, âgé de 19 ans et inscrit sur les listes électorales de la circonscription dans laquelle il réside*, à l'exclusion des aliénés mentaux et des criminels.

Les listes électorales sont établies à l'échelon communal et révisées en permanence. Le vote est obligatoire dans trois provinces (la Styrie, le Tyrol et le Vorarlberg), théoriquement sous peine d'amende.

Est éligible au Conseil national tout électeur âgé de 21 ans. Tout candidat au Conseil fédéral doit être résidant de la province qui le délègue et être éligible, sans en être nécessairement membre, à la diète de sa province.

Le mandat parlementaire est incompatible avec la charge de magistrat à la Cour constitutionnelle et à la Cour administrative, avec le poste de Président ou de vice-Président de la Cour des Comptes et celui des (trois) Commissaires parlementaires (Ombudsmen ou «*Volksanwälte*»), ainsi qu'avec les postes de directeurs de sociétés par actions, de sociétés bancaires, commerciales, industrielles ou de transport, d'établissements provinciaux de crédit, ou de mutuelles d'assurances.

Les candidats au Conseil national sont présentés par les partis politiques et doivent avoir le soutien soit de trois membres du Conseil national sortant, soit de 200 à 500 électeurs, selon la population de la circonscription. Dans chaque circonscription où il présente un candidat, un parti doit verser au Gouvernement fédéral une caution égale à US\$ 430 environ; cette somme, non remboursable, est destinée à couvrir les frais d'impression des bulletins de vote. Le nombre des candidats présentés par chaque parti ne doit pas dépasser le double du nombre des sièges à pourvoir.

* Il peut également voter hors de sa circonscription (au moyen d'une «*wahlkarte*»).

Chacune des neuf provinces (*f Lander*) du pays constitue une circonscription lectorale pour les lections au Conseil national : chacune d'elles reoit un nombre de sies proportionnel au nombre de residents qui sont des ressortissants autrichiens. Les sies sont repartis entre les partis presentant des listes de candidats selon la methode Hagenbach-Bischoff de representation proportionnelle ;  cet effet, le quotient lectoral est tabli, dans chaque circonscription, en divisant le nombre total des suffrages valablement exprimes par le nombre de sies  pourvoir, plus un ; chaque parti se voit attribuer autant de sies que ce quotient lectoral est contenu de fois dans le nombre de suffrages qu'il a recueillis. Les sies restant  pourvoir apres une premiere application de ce quotient sont ensuite repartis au niveau de deux « combinaisons de circonscriptions » selon la methode d'Hondt de la plus forte moyenne, appliquee au reste des suffrages recueillis par chaque parti.

Au Conseil federal, le nombre de representants de chaque *Land* (au moins trois) est fonction du nombre de ses habitants qui sont des ressortissants autrichiens (le *Land* qui compte le plus de ressortissants autrichiens a droit  12 representants). Les sies sont repartis entre les partis en tenant compte du nombre de sies qu'ils detiennent dans les dietes des *Lander*, nombre lui-meme determine sur la base de la representation proportionnelle.

En cas de vacance d'un sie au *Nationalrat* en cours de legislature, il est occupe par le premier des « viennent ensuite » de la liste  laquelle appartenait le titulaire. Au *Bundesrat*, lorsqu'un sie devient vacant, il est occupe par le suppleant lu en meme temps que le titulaire du sie.

Considerations generales et deroulement de la consultation

Le *Nationalrat* a te dissous de maniere anticipee le 23 septembre 1986 apres l'annonce par le Chancelier Franz Vranitzky (Parti socialiste-SPO) de la rupture de la coalition avec le petit parti de droite, le Parti liberal ou de la liberte (FPO), coalition qui dirigeait le pays depuis 1983. M. Vranitzky, qui tait devenu Chancelier en juin 1986 succedant  M. Fred Sinowatz, estimait inacceptable le glissement  droite du FPO avec l'lection de M. Jorg Haider  la direction du parti.

La campagne lectorale a te dominee par des questions interieures et axee autant sur les personnalites en lice que sur les programmes des partis. La principale formation de l'opposition, le Parti populaire (OVP), dirigee par M. Alois Mock, a critique le deficit budgetaire et le taux de chomage enregistres par le Gouvernement sortant et a plaide en faveur d'une conomie de marche. Les socialistes taient partisans de l'austerite en matiere budgetaire, d'une reforme fiscale et de la privatisation des entreprises d'Etat.

Le jour de la consultation, les deux principaux partis ont cede du terrain au FPO et aux Verts (cologistes), mais le SPO est reste la plus importante formation. Les resultats ont te tels qu'un quatrieme parti est entre au Parlement pour la premiere fois depuis 1959. L'excel- lente performance du FPO a te attribuee en grande partie au charisme personnel de M. Haider.

Le 14 janvier 1987, apres des semaines de longues negociations, le SPO et l'OVP (conser- vateur) sont convenus de former un Gouvernement de « grande coalition » comme de 1945  1966 ; le nouveau Cabinet a prete serment le 21 janvier.

Données statistiques

*Résultats du scrutin et répartition des sièges
au Conseil national*

Nombre d'électeurs inscrits.	5461291	
Votants.	4940298	(90,46%)
Bulletins blancs ou nuls.	88 110	
Suffrages valables.	4852188	

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges	Nombre de sièges au moment de la dissolution	Nombre de sièges remportés aux précédentes élections
Parti socialiste (SPÖ)	183	2092024	43,12	80	90	90
Parti populaire (ÖVP)	183	2003663	41,30	77	g]	81
Parti libéral (FPÖ) . . .	183	472 205	9,73	18	12	12
Les «Verts».	183	234028	4,82	8	—	—
Parti communiste (KPO).	183	35104	0,72	—	—	—
Divers		15164	0,31			
				İ83	İ83	İ83

*2. Répartition des membres du Conseil national
par catégories professionnelles*

Fonctionnaires des services publics.	60
Employés des organismes de sécurité sociale, des syndicats et des partis politiques.	41
Industrie et artisanat.	27
Agriculture et foresterie.	20
Professions libérales.	17
Commerce et trafic.	16
Ménagères.	2
	183

3. Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes.162
Femmes.21
	"183

4. Répartition des membres du Conseil national
par classes d'âge

Moins de 30 ans.2
31-40 ans.20
41-50 ».68
51-60 ».74
Plus de 60 ans.19
	183